

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0027091

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	4176	Société :	R.A.M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		O.M.A.R.I. ABDELMAJID	
Date de naissance :		01.01.1951	09/09/2023
Adresse :		HAZI THELLE	
Tél. :		06.68.59.32.59	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/12/2023

Nom et prénom du malade : Mr Kamel Fakir Age: 68 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DIA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 26 JAN 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/13		C2	250.00 db	<i>TALEB HOUSSAIN 59, Rue Sidi Ali El Attarine - Tunis - 1005 Tunisie</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENT ANNAIM Siham GAFRAOUI Docteur en Pharmacie Résidence Annaim - Oulfa T: 05 22 89 43 09 Casablanca 11: 09 20 50 29 3	<u>27</u> <u>12</u> <u>2023</u>	<u>400</u> <u>T: 603,700H.</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

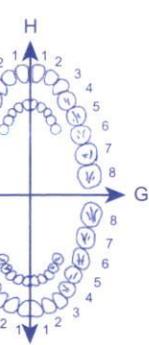
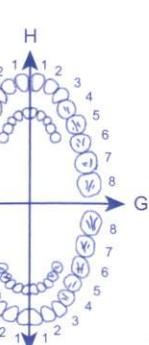
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



SPÉIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE, DIABÉTOLOGIE,
MALADIES MÉTABOLIQUES ET NUTRITION

- Diplômée de la Faculté de Médecine, Casablanca.
- Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca.
- Diplôme Universitaire d'Endocrinologie et Métabolismes de la transition, Paris.

اختصاصية في أمراض الغدد، داء السكري،
أمراض الأيض و التغذية

- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء.
- طبيبة ماطلبة سابقة بالمستشفي الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.
- دبلوم جامعي في أمراض الغدد والأيض أثناء الانتقال إلى مرحلة البلوغ، باريس.

Casablanca Le : 21/12/13

ORDONNANCE MÉDICALE

Mr Kamal Fathia

40,80

اد تارسيفان 80mg (cp) SV

1cp/j

Demain

3ans

28,80

اد نيتاميريل 50mg (cp)

SV

1cp+2lj

3ans

اد برواستر 180mg

SV

1gd/j

3ans

اد اوتريوت 137mg (cp)

30x60cm
avant petit
- 30g

Acq. Demain

Dr. TALEB EL HOUDA
Spécialiste en Endocrinologie, Diabetologie,
Maladies Métaboliques et Nutrition
48, rue 4ème pointe
Talha, Casablanca



elhouda.taleb@gmail.com



N°48, 1er étage, Rue 2, Rond Point
Chahdia, Oulfa, Casablanca

8730
Dermofit (neut)

Nappij laser entre lesorteils

36,00

65

Stagiaire Foss (cp)

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Siham GUERRAOUI
~~Doktore en Pharmacie~~
4, Résidence Annaïm - Oulfa
tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca

O-A-O

après déjeuner

300

12770x2

FD

Atacand 8 mg (cp)



Nappij

le matin

143,00

8

Estring 300 mg (cp)



Nappij

lessoin

1400

T: 60317094.

DR TALEB EL HOUDAIZ
Spécialiste en Diabète et Médecine de l'Obésité
Maladies Inflammatoires et Réactionnelles
N°48, 1er étage, Rue Hassan II, Point Chahdia
Oulfa, Casablanca - Tel: 05 22 10 41 22

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Siham GUERRAOUI

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al souam roches
noires casablanca
ATACAND

8 mg
Bte de 30
13916 DMP/21/NRC P.P.V: 127,70 DH



6 118001 020539

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al souam roches
noires casablanca
ATACAND

8 mg
Bte de 30
13916 DMP/21/NRC P.P.V: 127,70 DH



6 118001 020539

319334

6 118001 103041
Tardyferon® 80mg

30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV: 40,50 DH
LOT: 0002
PER: 05-25
PPC: 136,00 DH

LOT: 0001
PER: 11-25
PPC: 143,00 DH

LOT: 0002
PER: 05-25
PPC: 136,00 DH